Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20261113-DVPVC2026_735-DE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation donnée
par le Conseil municipal du 8 avril 2026
(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « POULETTE CREVETTE »

La Ville de Redon représentée par son Maire, Monsieur Pascal Duchêne, agissant en vertu de la délibération n°2026-13 du Conseil Municipal du 8 avril 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,
Vu l'avis favorable de la Commission Patrimoine, Culture et Tourisme en date du 11 février 2026.
Vu le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Poulette Crevette » conclu avec la compagnie La Baleine Cargo, représentée par Monsieur Jean-François ZIMMER, en qualité de président, le 22 octobre 2026 ;

Considérant que la Ville de Redon a programmé le spectacle « Poulette Crevette » le mardi 24 novembre 2026 pour les scolaires et deux représentations le mercredi 25 novembre 2026 pour tout public ;
Considérant la nécessité de conclure un avenant au contrat initial afin de prendre en compte les modifications apportées aux conditions de programmation, à la suite de l'annulation de la représentation scolaire initialement prévue le mardi 24 novembre 2026 ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver l'avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Poulette Crevette », relatif à l'annulation de la représentation scolaire prévue le mardi 24 novembre 2026, dont le montant est fixé à 2 450 euros TTC au lieu de 3240.68 TTC ;

ARTICLE 2 : d'approuver et signer l'avenant au contrat de cession avec ce producteur, tel qu'annexé à la présente décision ;

ARTICLE 3 : que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal de la Ville de Redon ;

ARTICLE 4 : que la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité.

À Redon, le 13 novembre 2026

Le Maire
Pascal DUCHÊNE

MAIRIE DE REDON